



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance du 22 mai 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 6

Date de la convocation
16.05.2018
Date d'affichage
de la présente délibération
22.05.2018

Numéro de délibération : 36-2018

Le vingt-deux mai deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald — M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François

Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de ST LEGER LES MELEZES, au Fonds de Solidarité Logement 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide une participation de **143.20 Euros** au Fonds de Solidarité pour le Logement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

**Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme**

*Le Maire,
Gérald MARTINEZ*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....